

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 19 Août 2014

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – GIROUD Jean-Claude – FLEURY Bastien - TEIXEIRA Andréia - LIEHRMANN-DREUX Simone - JOUBERTEAU Yolande - SOULAINÉ Guy

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. MAROT François a donné pouvoir à Mme ROBIN Hélène
- M. GUILLON Sébastien a donné pouvoir à Mme JOUBERTEAU Yolande
- M. SAUVAGE Eric a donné pouvoir à Mme TEIXEIRA Andréia
- Mme RASPIENGEAS Laëtitia a donné pouvoir à M. BLUTEAU Joël
- Mme SURAUD Rose-Marie a donné pouvoir à M. LEGERON Joël
- Mme JUTARD Marinette a donné pouvoir à M. SOULAINÉ Guy

SOMMAIRE

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 4 ET 15 JUILLET 2014.....	2
REFECTION DE LA TOITURE DU PREAU ET DES SANITAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT (Délibération n° 2014-0121).....	2
REFECTION DU SOL DE LA SALLE DES FETES PLACE DU 8 MAI (Délibération n° 2014-0122).....	2
2014-0123).....	3
DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (délibération n° 2014-0124).....	3
SUBVENTION POUR UN ELEVE EN CLASSE CLIS (délibération n° 2014-0125).....	4
REDEVANCE GRDF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (délibération n° 2014-0126).....	4
2 CONVENTIONS DE PRESTATION POUR LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE 2014/2015.....	4
1) Convention avec Marie JEANNOT (délibération n° 2014-0127).....	4
2) Convention avec l'Association Rim'Elle (délibération n° 2014-0128).....	5
MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE 2014/2015 (délibération n° 2014-0129).....	5
DEMANDE ACHAT PARCELLE AT.94 PAR M. LIEVRE Freddy (délibération n° 2014-0130)5	
INFO DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER.....	5
POLE MEDICAL : LANCEMENT APPEL A CANDIDATURE MAITRISE D'ŒUVRE (délibération n° 2014-0131).....	6
POLE MEDICAL : DEMANDE SUBVENTION ADEME ET AUDIT ENERGETIQUE (délibérations n° 2014-0132 et 2014-0133).....	6
DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU DOSSIER DE LA SALLE OMNISPORTS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN (délibération n° 2014-0134).....	6
FRAIS NOTARIES DU BAIL COMMERCIAL TAPIN Jean François (délibération n° 2014-0135)6	
QUESTIONS DIVERSES.....	6
• Adhésion SyDEV groupement achat électricité :.....	6
• Assainissement :	7

- Panneaux : 7
- Parking Pôle médical : 7
- Réseau téléphonique et électrique à la Sablière : 7
- Danse : 7
- Salle ancienne bibliothèque derrière la Mairie : 7

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une visite des travaux en cours.

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme DURAND-GROS Christiane ont été élus secrétaires de séance

Monsieur le Maire demande que soient rajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Pôle médical : appel à candidature architecte
- Pôle médical : demande subvention ADEME
- Demande de prise en charge du dossier de la salle omnisports par la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin
- Frais notariés pour le bail commercial M. TAPIN Jean-François

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 4 ET 15 JUILLET 2014

Les procès verbaux des 4 juillet et 15 juillet 2014 sont adoptés à l'unanimité.

REFECTION DE LA TOITURE DU PREAU ET DES SANITAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT (Délibération n° 2014-0121)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal 2 solutions : un remaniement de la toiture ou une réfection totale de la toiture du préau et des sanitaires de l'école publique Jacques Prévert.

3 devis sont présentés :

	Remaniement de la toiture H.T	Réfection de la toiture (à neuf) H.T.
COULON	9.146,25 € (option zinguerie : 1.336,75 €)	9.815,45 € (option zinguerie : 1.336,75 €)
MOIDRON	4.269,00 €	8.814,30 €
MACAUD	4.367,52 €	8.305,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit de remanier la toiture du préau et des sanitaires de l'école publique Jacques Prévert et choisit l'entreprise MOIDRON pour un montant de 4.269,00 € H.T.

REFECTION DU SOL DE LA SALLE DES FETES PLACE DU 8 MAI (Délibération n° 2014-0122)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis :

- SARL LETEAU pour un montant H.T. de 9.508,54 €
- CHAIGNEAU CARRELAGE FONTENAISIEN pour un montant H.T. de 6.670,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise CHAIGNEAU CARRELAGE FONTENAISIEN pour un montant de 6.670,70 € H.T. pour le carrelage de l'ancienne salle des fêtes.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMERCE (Délibération n° 2014-0123)

<u>Désignation</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>				
<u>61522 (DPE commerce)</u>		75,00 €		
<u>66111 (intérêts emprunt)</u>		6 261,11 €		
<u>668 (frais emprunt)</u>		800,00 €		
<u>TOTAL</u>		7 136, 11 €		
<u>023</u>	7 136,11 €			
<u>TOTAL GENERAL</u>	7 136,11 €	7 136,11 €		
<u>INVESTISSEMENT</u>				
<u>021</u>			7 136,11 €	
<u>2313</u>	7 136,11 €			
<u>2313</u>	7 136,11 €			

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (délibération n° 2014-0124)

<u>Désignation</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>	<u>Diminution de crédits</u>	<u>Augmentation de crédits</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>				
<u>2181</u>		92,41 €		
<u>2188</u>		1 129,20 €		
<u>2112</u>		1 385,99 €		
<u>21532</u>		1 224,72 €		
<u>TOTAL</u>		3 832,32 €		
<u>2182</u>	3 832,32 €			
<u>TOTAL GENERAL</u>	3 832,32 €	3 832,32 €		

SUBVENTION POUR UN ELEVE EN CLASSE CLIS (délibération n° 2014-0125)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune a été scolarisé dans une classe CLIS de Luçon en 2013/2014. Par délibération en date du 8 juillet 2014, le conseil municipal de Luçon a décidé qu'une participation sera demandée aux communes pour l'accueil des élèves des communes voisines dans les écoles primaires pour le cas où la commune de résidence n'a pas de structure pour l'accueil des enfants. Cette participation est de 1.572,36 € pour un élève de classe maternelle et de 546,74 € pour un élève de classe élémentaire, y compris les classes d'intégration scolaire (CLIS).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à verser une participation de 546,74 € pour frais de scolarité à la ville de LUÇON pour cet enfant en classe élémentaire. Cette dépense sera imputée dans le budget communal en fonctionnement à l'article 6558.

REDEVANCE GRDF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (délibération n° 2014-0126)

Conformément aux articles R.2333-84 et R.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le conseil municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$\text{RODP} = (0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}$$

Où L est la longueur exprimée en mètres des canalisations de gaz naturel situées en domaine public communal.

Les paramètres de calcul pour 2014, pour une longueur totale de 6 514 mètres, une longueur des réseaux situés en domaine public communal de 5 472 mètres et un coefficient de 1.15 font ressortir un montant de la RODP de 335,00 €.

Le conseil municipal,

après avoir entendu le mode de calcul pour la revalorisation de cette redevance, à l'unanimité, valide le montant de la redevance 2014 à 335,00 €.

2 CONVENTIONS DE PRESTATION POUR LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE 2014/2015

1) Convention avec Marie JEANNOT (délibération n° 2014-0127)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du temps d'activité périscolaire, Mme Rasiengas Laëtitia, adjoint, a fait appel à plusieurs organismes et associations pour assurer l'animation et l'encadrement des séances conformément au planning défini, soit, le jeudi après-midi de 15h30 à 16h30. Mme Marie JEANNOT, artiste plasticienne, a répondu favorablement à cet appel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'intervention de Mme

Marie JEANNOT du 2 septembre au 18 octobre 2014 et du 3 novembre au 20 décembre 2014 à raison d'une heure par semaine au prix de 30 euros net par heure d'intervention ainsi auquel s'ajoute des frais de déplacement à hauteur de 5 € par intervention. Le versement s'effectuera en fin de mois de chaque période et devra faire l'objet d'une facture par l'intervenante.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2) Convention avec l'Association Rim'Elle (délibération n° 2014-0128)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du temps d'activité périscolaire, Mme Rapiengeas Laëtitia, adjoint, a fait appel à plusieurs organismes et associations pour assurer l'animation et l'encadrement des séances conformément au planning défini, soit, le mardi après-midi de 15h30 à 16h30. L'association Rim'Elle, représentée par Mme JOURDAIN Bernadette, a répondu favorablement à cet appel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'intervention de Mme JOURDAIN Bernadette, représentant l'association Rim'Elle, du 2 septembre au 18 octobre 2014 et du 3 novembre au 20 décembre 2014 à raison d'une heure par semaine au prix de 25 euros net par heure d'intervention. Le versement s'effectuera en fin de mois de chaque période et devra faire l'objet d'une facture par l'association.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE 2014/2015 (délibération n° 2014-0129)

Le conseil général de la Vendée reconduit pour l'année scolaire 2014-2015 les interventions Musique et Danse en milieux scolaire selon les conditions suivantes :

- Une subvention de fonctionnement de 10 € par élève pour les communes de moins de 10 000 habitants, majorée de 10 % dans le cas d'une augmentation du taux horaire pour les intervenants se déplaçant à plus de 30 kms de leur domicile.
- Sur demande, un accompagnement dans l'organisation des interventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Reconduit les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2014-2015
- Sollicite une subvention du Conseil Général

DEMANDE ACHAT PARCELLE AT.94 PAR M. LIEVRE Freddy (délibération n° 2014-0130)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du 14 octobre 2013 émanant de M. LIEVRE Freddy, proposant l'acquisition de la parcelle AT.94 sise aux « Prés Bas », d'une superficie de 1988 m², au prix de 0,20 € le m², soit un total de 397,60 € qu'il arrondirait à 400,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas vendre cette parcelle à M. LIEVRE mais de lui proposer une location à titre gracieux.

INFO DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Vente immobilière des conjoints ROUSSEAU : pas de préemption.

Vente immobilière des conjoints STURBOIS : pas de préemption.

Vente immobilière de M. MARCHAND Frédéric et Mme BALLANGER Anita: pas de préemption.

Vente immobilière des conjoints VINCENT : pas de préemption.

Vente immobilière des conjoints PHELIPPEAU : pas de préemption.

Vente immobilière de M. et Mme LAGAY Anthony: pas de préemption.

Vente immobilière de Mme PSALMON Françoise: pas de préemption.

Vente immobilière de M. et Mme POUPELIN Jean-Louis: pas de préemption.

POLE MEDICAL : LANCEMENT APPEL A CANDIDATURE MAITRISE D'ŒUVRE (délibération n° 2014-0131)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 juin 2013 concernant l'acquisition de la propriété des conjoints VINCENT Gaston composée des parcelles AB.21 et AB.23.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une esquisse du CAUE pour un pôle médical afin d'y accueillir un nouveau médecin (en remplacement de M. BERNIER, qui part à la retraite prochainement) et les infirmiers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre à la création de ce pôle médical.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre de la construction du pôle médical sur la commune de L'ILE D'ELLE

POLE MEDICAL : DEMANDE SUBVENTION ADEME ET AUDIT ENERGETIQUE (délibérations n° 2014-0132 et 2014-0133)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, dans le cadre de la réfection de bâtiments anciens, l'ADEME, par l'intermédiaire du SyDEV, accorde des subventions. La réfection du bâtiment pour le pôle médical peut en bénéficier. Pour cela, il est indispensable de passer une convention PCEC AVEC LE Sydev et il est souhaitable de faire réaliser un audit énergétique dont le montant s'élève à environ 1.900 € H.T. dont 80 % sont pris en charge par le SyDEV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention PCEC avec le SyDEV et mandate Monsieur le Maire pour faire établir un audit énergétique sur ce bâtiment.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU DOSSIER DE LA SALLE OMNISPORTS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN (délibération n° 2014-0134)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le transfert de la compétence sportive à la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin afin d'y intégrer le dossier du gymnase du collège Golfe des Pictons. En effet, devant un tel investissement, la Commune ne peut pas s'engager financièrement dans un tel projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite que la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin intègre la compétence sportive dans ses statuts.

FRAIS NOTARIAIRES DU BAIL COMMERCIAL TAPIN Jean François (délibération n° 2014-0135)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des frais d'acte notariés pour le bail commercial de Monsieur TAPIN Jean-François s'élève à 610,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, partant sur les mêmes conditions que le bail commercial déjà existant sur la commune, décide que ces frais seront à la charge du preneur, M. TAPIN Jean-François.

QUESTIONS DIVERSES

- Adhésion SyDEV groupement achat électricité :

Dossier remis à M. SOULAINÉ Guy pour étude avant délibération.

- Assainissement :

Monsieur FLEURY Bastien s'étonne des divers problèmes sur la commune de remontées des eaux lors de fortes pluies dans les assainissements privés car normalement, les réseaux sont en séparatif. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous va être pris avec la SAUR pour étudier les divers problèmes.

- Panneaux :

Mme JOUBERTEAU Yolande demande s'il est possible d'installer un panneau d'affichage communal à La Côle.

Mme DREUX Simone informe que le panneau indicatif « Touvent » a disparu.

Ces deux sujets seront vus avec le service technique.

- Parking Pôle médical :

M. SOULAINÉ Guy s'interroge sur l'emplacement du parking du futur pôle santé. Ce sujet a été étudié.

- Réseau téléphonique et électrique à la Sablière :

Monsieur SOULAINÉ Guy informe que des fils téléphoniques sont tombés à la Sablière.

Madame JOUBERTEAU Yolande informe du mauvais état de poteaux électriques à La Côle.

- Danse :

Mme ROBIN Hélène transmet les remerciements pour la subvention exceptionnelle accordée à la Danse Nellezaise pour son gala.

- Salle ancienne bibliothèque derrière la Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil que cette salle est désormais mise à disposition de toutes les associations de la Commune pour le déroulement de leurs réunions.

LEVÉE DE LA SEANCE A 22h00